

ASSEMBLÉE NATIONALE13 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 539

présenté par
M. Tardy
-----**ARTICLE 47**

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« et dans un format librement réutilisable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à bien assurer la possibilité de réutilisation des données ainsi libérées.